

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

**Absents excusés** : Mme ETHUIN-JEANMET.

**Absents** : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPPAZ.

**N° DEL-2022-085**

**OBJET : CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE CATÉGORIE C OU B DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION AUPRÈS DE LA MAIRIE DE SAINT-PRIX (95)**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

**VU** le Code Général de la fonction publique,

**VU** la convention relative à la mise à disposition d'un agent de catégorie C ou B du Centre Interdépartemental de Gestion auprès de la Mairie de SAINT-PRIX,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission permanente d'Administration générale en date du 13 septembre 2022,

**CONSIDERANT** que sur la demande de la collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

**CONSIDERANT** que le service missions temporaires dit « intérim public » met à disposition des collectivités des agents de catégorie B ou C dans le cadre de missions ponctuelles (remplacement, accroissement d'activités, vacance d'emploi, ...) dont la durée varie en fonction de vos besoins,

**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite pouvoir faire appel ponctuellement à ce service afin de pallier notamment à l'absence de certains agents ou dans le cas de certaines vacances de postes dans l'attente de recrutements d'agents,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la collectivité de pouvoir assurer une continuité de service sur certains postes dès lors où cela s'avérerait indispensable,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser la signature de la convention et permettre ainsi la mise en place d'une convention relative à la mise à disposition d'agents de catégories C ou B du Centre Interdépartemental de Gestion auprès de la Mairie de SAINT-PRIX.

**CONSIDERANT** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la convention jointe relative à la mise à disposition d'un agent de catégorie C ou B du Centre Interdépartemental de Gestion auprès de la Mairie de SAINT-PRIX.

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que les documents et actes afférents.

**Article 3 :** DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Cécile VILLECOURT – Maire

